



ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 14 : Programmes d'audit – Méthode de surveillance continue

EXAMEN DU CHAMP D'APPLICATION DE L'ANNEXE 9 – *FACILITATION* AU TITRE DU CADRE DE L'USOAP-CMA DE L'OACI

(Note présentée par la République populaire du Bangladesh)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note souligne la nécessité pour l'OACI de réexaminer l'inclusion de l'Annexe 9 – *Facilitation* dans le champ d'application du Programme universel d'audit de supervision de la sécurité – Méthode de surveillance continue (USOAP-CMA). Compte tenu de la nature distincte des dispositions relatives à la facilitation et de leur alignement plus étroit avec les fonctions de sûreté de l'aviation et de contrôle des frontières, il est proposé que l'Annexe 9 ne relève plus du cadre de l'USOAP-CMA et soit intégrée dans le cadre du Programme universel d'audits de sûreté de l'OACI – Méthode de surveillance continue (USAP-CMA).

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- a) noter l'augmentation de la charge de travail et la complexité opérationnelle des activités de l'USOAP-CMA ;
- b) examiner la nature et les objectifs distincts de l'Annexe 9 – *Facilitation* ;
- c) recommander que l'OACI entreprenne un examen en vue de faire passer l'Annexe 9 du cadre en ligne de l'USOAP-CMA au cadre de l'USAP-CMA afin d'assurer une supervision plus adéquate.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique <i>Chaque vol est sûr et sécurisé</i> .
<i>Incidences financières :</i>	Aucune incidence financière importante n'est prévue pour les États ou l'OACI.
<i>Références :</i>	Annexe 9 – <i>Facilitation</i> Doc 7300, <i>Convention relative à l'aviation civile internationale</i> Cadre en ligne (OLF) du Programme universel d'audits de la sécurité – Méthode de surveillance continue (USOAP-CMA). Groupe d'experts de la facilitation (groupe d'experts sur les SARP relatives à la facilitation) Doc 9735, <i>Manuel du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité – Surveillance continue</i>

1. INTRODUCTION

1.1 Le Programme universel de supervision de la sécurité – Méthode de surveillance continue (USOAP-CMA) englobe actuellement la supervision de toutes les Annexes de l'OACI à la *Convention relative à l'aviation civile internationale* (Doc 7300) de Chicago, à l'exception de l'Annexe 17 – *Sûreté de l'aviation*, qui est régie par un mécanisme d'audit distinct – le Programme universel d'audits de sûreté – Méthode de surveillance continue (USAP-CMA).

1.2 En particulier, l'Annexe 9 – (Facilitation) est actuellement incluse dans le cadre de l'USOAP-CMA, plus précisément pour tout ce qui concerne la liste de vérification de conformité (CC) et le système de notification électronique des différences (EFOD) du cadre en ligne (OLF).

2. ANALYSE

2.1 L'Annexe 9 – *Facilitation* est l'une des 19 Annexes à la Convention de Chicago. Elle établit des normes et pratiques recommandées internationales (SARP) visant à simplifier et à harmoniser les procédures de contrôle aux frontières afin de faciliter la circulation efficace des passagers, du fret et des équipages, tout en assurant la conformité aux exigences liées aux douanes, à l'immigration, à la santé publique et à la sûreté. Son objectif principal est de réduire les retards inutiles et d'appuyer des opérations de transport aérien fluides.

2.2 Les dispositions de l'Annexe 9 concernent principalement des questions administratives et procédurales, telles que le dédouanement, le contrôle d'immigration, les déclarations de santé et les systèmes d'échange de données sur les passagers (par exemple, les renseignements préalables concernant les voyageurs et les dossiers passagers). Ces fonctions sont principalement exercées par des instances nationales, dont les attributions dépassent les responsabilités de supervision de la sécurité des autorités de l'aviation civile, comme les autorités de contrôle des frontières, les services d'application de la loi et les autorités de santé publique.

2.3 Contrairement aux domaines techniques des Annexes couverts par l'USOAP-CMA – notamment, les licences, la navigabilité, l'exploitation et les services de navigation aérienne –, l'Annexe 9 ne traite pas des responsabilités directes de supervision de la sécurité qui relèvent généralement des autorités de l'aviation civile. Sa nature administrative et sa mise en œuvre interinstitutions font en sorte qu'il est difficile de l'aligner avec le champ d'application de l'USOAP-CMA, centré sur la capacité de l'État à assurer une supervision de la sécurité.

2.4 L'inclusion de l'Annexe 9 dans le cadre de l'USOAP-CMA, en particulier pour ce qui concerne la liste de conformité et le système électronique de notification des différences de l'OLF, a alourdi considérablement la charge de travail des États en matière de rapports et de conformité. De nombreux États ont des difficultés à coordonner les contributions interinstitutions nécessaires, ce qui se traduit par des rapports incomplets ou incohérents sans lien avec les fonctions essentielles de supervision de la sécurité de l'aviation.

2.5 Si l'importance de l'Annexe 9 pour ce qui est d'améliorer l'expérience des passagers, d'assurer la santé publique (en particulier pendant les pandémies) et de soutenir le commerce et le tourisme est un fait avéré, sa supervision est plus logiquement alignée sur les fonctions de sûreté de l'aviation. En particulier, l'USAP-CMA de l'OACI aborde déjà divers éléments liés à la facilitation, en particulier ceux qui concernent le contrôle des frontières et la sûreté du fret. Par conséquent, l'intégration de l'Annexe 9 dans l'USAP-CMA renforcerait la pertinence et l'efficacité du mécanisme de supervision, assurant l'harmonisation avec les autorités responsables et améliorant l'efficacité de l'audit.

3. PROPOSITION

3.1 Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé que l'OACI envisage d'entreprendre un examen de la question de la place actuelle de l'Annexe 9 dans le cadre de l'USOAP-CMA.

3.2 L'OACI pourrait étudier la possibilité de rationaliser la supervision de l'Annexe 9 en la retirant du champ d'application de l'USOAP-CMA, y compris les éléments de rapport qui lui sont associés dans les sections CC et EFOD de l'OLF.

3.3 De plus, il est proposé que l'OACI examine la possibilité d'harmoniser l'Annexe 9 avec le cadre de l'USAP-CMA, dans lequel ses dispositions relatives à la facilitation et à la sûreté pourraient être prises en compte de manière plus efficace.

4. CONCLUSION

4.1 Faire passer l'Annexe 9 du champ d'application de l'USOAP-CMA à celui de l'USAP-CMA permettrait d'adopter une approche d'audit plus ciblée, plus pertinente et plus efficace, de réduire la charge administrative pesant sur les États et de mieux aligner les fonctions de supervision avec les domaines d'expertise pertinents.

4.2 Le Bangladesh invite respectueusement l'OACI à mobiliser les États membres, ainsi que les groupes et comités concernés, afin de se pencher sur cet important examen structurel.

— FIN —